POTHET Jessica

Doctorante en sociologie

Université Pierre Mendès France

Laboratoire Langage, littérature, Sociétés (Université de Savoie)

# La contrepartie comme perspective d’analyse

La politique de soutien à la parentalité au prisme des contreparties qui l’orientent et qu’elle emporte

## Introduction

Cette communication propose de regarder du côté de *deux types de contreparties qu’engage la politique de soutien à la parentalité aujourd’hui « façonnée » à l’échelon national.*

La problématique du soutien aux familles et du renforcement, voire du développement des « compétences parentales » devient un « leitmotiv » de l'intervention politique en France. La récente tenue des Etats généraux de l'enfance, la création nouvelle du Comité national de soutien à la parentalité ou encore l'émergence sur le terrain de nombreux dispositifs souhaitant *soutenir les parents*, en témoignent.

L’élaboration de cette politique publique, puis son déploiement s’inscrivent dans des processus de constructions cognitives et normatives complexes et plurielles. S’agissant de son élaboration, la politique nationale de soutien à la parentalité participe à intégrer dans les réseaux de politiques publiques de *nouveaux acteurs collectifs à l’instar des* *fondations*. Concrètement, ces agencements favorisent *de nouvelles problématisations et normes d’action publique au sein desquelles la cause des femmes et des enfants occupe une place particulière*.

Dans un premier temps, cette réflexion souhaite interroger les formes de réorientations de l’action publique comme contreparties de l’entrée de ces acteurs dans le champ des politiques publiques.

Ensuite, il apparaît fécond de porter le regard sur l’accompagnement qui peut être fait auprès de mères, faisant de ces dernières des *médiateurs du changement social*. On peut ainsi interroger les *contreparties* en termes de mise en scène de soi, de publicisation de l’intime et de responsabilisation qu’exige cette logique d’investissement lorsqu’elle se matérialise dans un dispositif d’écoute.

Ce travail, contributif d’une thèse de sociologie, repose sur un travail ethnographique conduit sur deux scènes bien distinctes (deux cas d’étude). Première de ces scènes, le suivi d’une expérimentation nationale impulsée par le Haut-commissariat aux solidarités actives en 2008 et coordonnée aujourd’hui encore par l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme. Seconde de ces scènes, une action d’accompagnement à la parentalité mise en œuvre par l’antenne marseillaise de l’Ecole des Parents et des Educateurs.

Intervenant en la qualité d’acteur engagé dans l’action publique dans le premier cas et de parent dans le second, ces observations sont bien le fruit d’une observation participante régulière, via laquelle la figure de l’observateur tend à s’effacer pour l’ensemble des autres participants. En outre, la réflexion proposée entend à penser, via la problématique des contreparties, la question du changement dans l’action publique.

La notion de contrepartie se réfère à deux sens distincts. En effet, elle recouvre le sens d’échange, mais aussi celui de compensation (Outin, 1996, p.3), au sens d’un devoir de réparation d’un préjudice. Les sciences sociales se penchent généralement, lorsqu’elles se préoccupent des politiques d’investissement social, sur ce second sens de la contrepartie, le préjudice étant alors constitué par un droit à l’assistance déséquilibrant le balancier droit / devoir (Reysz, 2004).

Toutefois, l’argument discuté dans cette contribution s’attache à la notion de contrepartie au sens d’échange, c’est-à-dire à la dimension résonnant principalement en termes de réciprocité entre les parties. Cet angle d’entrée suppose dès lors d’aborder la notion en tant qu’aide conditionnée par certaines situations, tout en élaborant dans le même temps de nouvelles grammaires ou langages d’action publique, elles-mêmes médiatrices d’autres formes de contrepartie. Une telle approche exige ainsi à se livrer à un examen attentif de cadres toujours mouvants et non-déterminés a priori par des mécanismes d’action publique.

A noter que la dimension de conditionnalité, de réciprocité, centrale dans les politiques publiques, déborde presque la notion de contrepartie, c’est pourquoi nous optons pour une approche non restrictive des formes de contrepartie, et regardons tant du côté des formes de celles qui s’élaborent à l’aune de l’arrivée d’un acteur collectif comme la fondation Areva dans le développement d’un programme public, que du côté des formes de contreparties « plus diffuses » qu’engagent à un autre niveau les actions de soutien à la parentalité pour les parents, en l’occurrence pour les mères qui les fréquentent.

En cela l’approche considère deux types de contreparties qu’il s’agit dès le départ de bien distinguer. D’une part, celles qui se jouent entre une fondation et le développement d’un programme public, d’autre part, celles qui se nouent au sein d’une dynamique de groupe animé par un professionnel de la parentalité. En cela nous sortons d’une approche au sein de laquelle l’examen des contreparties s’inscrirait dans le cadre classique de l’examen des politiques d’assistance focalisée sur la prise en compte des droits, des devoirs, et des responsabilités respectives de l’allocataire et des services sociaux, telle qu’on pourrait se rapprocher du concept d’activation.

Ensuite, loin d’une dichotomie clivant action publique et usagers, notre entrée souhaite au contraire montrer que les contreparties de la politique de soutien à la parentalité peuvent se tramer à différents niveaux, qu’il s’agisse de mannes financières orientant l’action publique ou plus concrètement de pratiques porteuses d’injonctions, au moins implicites, aux usagers.

S’agissant enfin des aspects méthodologiques qu’emprunte ce travail, l’analyse de ces contreparties s’établit à partir de la compréhension de cas comme une forme paradigmatique d’explication quasi causale, au sens où l’entend Ricœur (1983) s’appliquant aux occurrences individuelles de phénomènes génériques. Cette explication conjugue une analyse par les causes déterminantes avec une analyse par les raisons d’agir. D’où l’expression d’un certain flottement entre une conception déterministe des processus soumis à des forces exprimées dans le jeu des facteurs sociaux, et une conception stratégique de l’action, qui dote l’acteur (la fondation Areva, par exemple, comme macro-acteur collectif) d’intention et de conscience.

## Première contrepartie : une réorientation de l’action publique sous l’effet de nouveaux acteurs

### Soutien à la parentalité et expérimentation contre l’illettrisme

Les personnes en situation préoccupante face à l'écrit[[1]](#footnote-1) représentent en France 12 % de la population (Insee, 2005). Parmi ces personnes, on suppose un nombre important de parents et grands-parents[[2]](#footnote-2). De ces situations de fragilité transpirent des risques potentiels : exclusion sociale et professionnelle des adultes, échec scolaire de leurs enfants qui, par ricochet, ne peuvent bénéficier d'un étayage parental en matière d'accompagnement vers la culture écrite et d'accompagnement scolaire. Pour tenter de faire face à ces constats, prend forme, en 2008, l'expérimentation sociale « Actions Educatives Familiales ». Sa mise en place intervient dans le contexte d'une centralité croissante de la problématique du soutien aux familles et du renforcement, voire du développement des compétences parentales. Le Haut-Commissariat aux Solidarités Actives contre la pauvreté[[3]](#footnote-3) lance alors cette expérimentation, dont la coordination est assurée par l'Agence nationale de lutte contre l'Illettrisme[[4]](#footnote-4). À présent évaluée, elle donne lieu à un essaimage sur le territoire national, on parle à cet effet de la « démarche Action Educative Familiale ». Un des fondements de ce projet tient en l'hypothèse d'une relation directe entre le suivi de la scolarité par les parents et la réussite scolaire des enfants. Il en est de même au Canada où les programmes d'alphabétisation familiale développés sont pensés comme une « démarche qui soutient le parent ou l'adulte significatif dans son rôle de premier éducateur de l'enfant en contribuant au développement de ses littéracies culturelles, scolaires et communautaires (Letouzé, 2005, p.2). Cette expérimentation participe d’une dynamique de soutien à la parentalité, mais également de la fabrique politique du soutien à la parentalité puisque elle fait l’objet d’un état des lieux régulier auquel contribue la CNAF ou encore la DGESCO entre 2008 et 2011, puis mobilise le comité national de soutien à la parentalité. La démarche Action éducative familiale est en effet pensée comme un instrument du soutien à la parentalité, visant à la réduction des facteurs de risque et à la promotion des facteurs de protection dans la sphère familiale, tout en confortant les parents, même vulnérabilisés, dans un rôle de premiers acteurs de la réussite éducative de leurs enfants (Boisson, 2010, p.34).

### Le contexte d’une expérimentation sociale

Pour présenter en quelques mots cette expérimentation sociale, retenons qu’elle engage des territoires, des actions, et des acteurs hétéroclites. Bien que diverses, les actions considérées présentent au moins deux points communs, préalables à leur inscription dans la démarche expérimentale : elles s'adressent à des parents en situation d'illettrisme et s'articulent à un contenu de formation aux savoirs de base. Le pilotage de ces actions repose sur un regroupement interministériel (EN, DGCS, CNAF…) sans pour autant qu’aucun de ces acteurs en assure le portage. La modalité organisationnelle de ce programme national revêt pour la suite de notre propos une importance certaine et soulève la question de la mise en œuvre de politiques non sectorielles.

Les différents rapports évaluatifs produits en 2010 attestent d’effets positifs et d’impacts, notamment en matière de parentalité, mais ne donnent en revanche lieu à aucune généralisation du programme. A défaut de ligne propre de financement permettant de généraliser les AEF, on parle alors de « démarche AEF », démarche qui permet aux acteurs de la lutte contre l’illettrisme de siéger dans les comités relatifs au soutien à la parentalité et de ce fait de réinterroger l’ensemble des dispositifs et actions de soutien à la parentalité à l’aune de la problématique illettrisme. Il importe cependant que les actions au cœur de cette démarche perdurent, « essaiment » pour que continuent la prévention et la lutte contre les situations d’illettrisme ; aussi des actions de type AEF émergent sur l'ensemble du territoire national, au travers de portages variés : Caisses d'allocations familiales, services de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Centres ressources illettrisme (CRI), collectivités territoriales, ou encore organismes de formation. Cette démultiplication s'appuie sur un cadre national de référence préconisant un essaim de modes opératoires.

Parmi ces modes opératoires, vecteurs de bonnes pratiques, il faut en citer deux parce qu’ils sont au cœur de l’ajustement et de la réorganisation de l’action :

« Une « Action Educative Familiale » vise la réussite des enfants et la mobilisation de leurs parents sur les apprentissages ; […]

Elle s'inscrit dans une démarche d'accès à la maîtrise des savoirs de base pour des adultes-parents, composée d'actions de formation ou d'actions qui ont pour objectifs d'y conduire »

Cadre national des Actions Educatives Familiales, décembre 2010

Cependant, l’absence de source centralisée de financement conduit certes les acteurs de la lutte contre l’illettrisme à bricoler avec des financements « existants[[5]](#footnote-5) », lesquels suggèrent par ailleurs de fortes dynamiques partenariales, mais à rechercher des subventions plus pérennes.

### Les Fondations, un acteur flou dans la conduite d’une politique publique

En 1995, le président Chirac lançait déjà un appel à la solidarité des entreprises. Aujourd’hui, le plafonnement des dépenses publiques, sur une toile de fond de crise économique et sociale impactant durablement le travail social en appelle à un renouveau de la philanthropie. Emerge progressivement un nouveau type de mécénat, souvent qualifié de « solidarité », s’attachant particulièrement à la lutte contre les exclusions, ou encore contre la précarité. D’un mécénat à dimension culturelle, on glisse ainsi vers des actions philanthropiques plus visibles (Gobin, 1987), en tous cas à visée plus « sociale », configurations par ailleurs induites par un arsenal législatif et fiscal permettant particulièrement ces agencements[[6]](#footnote-6). Dès lors, on observe que « l’engagement dans des actions d’intérêt public prend ainsi le pas sur le mécénat de prestige » (Barraux, 2000) et s’inscrit favorablement en soutien dans le champ de l’éducation et de la formation. L’entrée de la Fondation AREVA dans le cadre du programme Action éducative familiale est une traduction de ces transformations, nouvel acteur autour duquel l’action va ensuite se polariser, pour se redéfinir.

En février 2010, un colloque[[7]](#footnote-7) porte déjà à la réflexion la place du mécénat dans les institutions publiques, non dans l’idée d’en discuter l’intérêt, mais davantage dans le but de faire émerger des situations, voire des solutions permettant d’associer mission publique et action mécène.

Le cas de l’expérimentation sociale Action éducative familiale offre à penser quelques-uns des répertoires d’action d’un partenariat qui lie une fondation d’entreprise mécène à un groupement d’intérêt public en charge du développement d’une politique publique, à l’instar de l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme. Ces répertoires d’action ou de mobilisation sont l’œuvre de la construction de nouvelles problématisations et normes d’action, qui s’apprécient comme autant de formes de contrepartie pour l’action publique. Il faut donc se pencher sur les éléments qui participent au « formatage » de l’action publique lorsque s’engage dans sa mise en œuvre une fondation telle que celle du groupe AREVA.

#### L’introduction d’une terminologie indigène à l’action sociale

De façon à « séduire » les décideurs, à savoir les membres en charge de la communication du groupe AREVA, puis le conseil d’administration de la Fondation, les acteurs au cœur du programme de l’expérimentation ont à « inventer » de nouveaux arguments, correspondant mieux aux exigences d’une entreprise :

«  Il faut qu’on reformate la présentation globale de l’accompagnement à l’essaimage en insistant sur les points suivants : « Nous sommes dans une démarche qui s’apparente à une **démarche qualité** (le monde de l’entreprise et particulièrement AREVA y est sensible) en rappelant qu’il s’agit a d’accompagner la montée en compétence d’une organisation pour qu’elle puisse à terme satisfaire aux exigences d’un cahier des charges, ici le cadre national de références. Il faudrait je pense lui dire que nous **utiliserons la grille d’auto diagnostic qui nous permettra d’accompagner la montée en qualité.** ». Il faudra dans la présentation globale insister sur ce qui est l’essentiel  et notamment sur les impacts prévisionnels et éviter pour illustrer d’utiliser tout ce qui peut être porteurs de représentations justifiées ou pas (les ateliers cuisines, les groupes de paroles…) »

Echange de mail du 24 avril 2012 (mail interne)

On retrouve les termes de « montée en qualité », « démarche qualité », et la volonté de rendre plus ténus et invisibles certains pans de l’action, parce qu’ils correspondent moins aux exigences philanthropiques de la Fondation.

Le document de cadrage réalisé à destination du groupe Areva intègre d’autres éléments de terminologie indigènes à la conduite de l’action sociale :

« Pour qu’il y ait un réel développement de ce programme, il faut que sur chaque action il y ait une véritable évaluation de l’efficacité, des comparaisons, une mutualisation. C’est ainsi qu’à l’issue d’une première année, on pourra optimiser le process permettant le développement du programme dans les prochaines années à une échelle plus importante. »

« Comment faciliter l’essaimage d’une démarche éprouvée ?, Par un appui à la formalisation de l’évaluation et le transfert de pratiques de qualité », p.5

Accompagnement du développement d’un programme national, document ANLCI pour AREVA, mai 2012

On note donc un emploi du mot « process » qui ne correspond au mieux qu’au terme de « processus » et ne recouvre que peu de sens dans ce cadre, si ce n’est de renvoyer plus explicitement au monde de l’entreprise. Ce premier échange de mail, interne au sein du groupement d’intérêt public, montre par ailleurs que la question des « impacts » et « effets prévisionnels » de l’action doivent dépasser l’incertitude d’une démarche prospective pour venir d’emblée affirmer au contraire l’efficacité du programme. On peut donc souligner là un rapport infléchi à l’évaluation de ce type d’action publique[[8]](#footnote-8).

Ces éléments de langage sont de premières contreparties qui attestent de la souplesse d’un projet au profit de son attractivité. Cependant, la suite donnée à cet essaimage offre à voir que plus que de la souplesse, le projet peut même se redéfinir à l’aune d’une nouvelle problématisation.

#### Une nouvelle orientation : les enfants une cible plus visible

Les principes du cadre national de référence cités en amont identifient les parents comme « cible directe » de l’action expérimentale puisque il s’agit bien en développant une action qui leur est destinée de les soutenir dans l’exercice de leur travail parental. Or, la volonté du groupe Areva est bien d’intervenir dans le champ de l’illettrisme, comme mentionné dans l’extrait du dossier de presse[[9]](#footnote-9), mais également de participer à la cause des enfants. Les enfants étant une catégorie de l’action publique qui interpelle particulièrement, parce qu’elle présente une force d’attraction vis-à-vis d’un panel étendu d’acteurs collectifs. Aussi, la condition posée par la Fondation est celle d’une réorientation de l’action au profit des enfants. Est alors mise en avant, une nouvelle problématisation : le parent qui « peut-être en situation d’illettrisme » (seulement) devient la cible indirecte de l’action. L’enfant, quant à lui, devient le premier destinataire de l’action. Les extraits du document réalisés par le groupement d’intérêt public à l’attention du groupe Areva sont à ce propos éclairants :

« La démarche des *Actions Educatives et Familiales* (AEF) s’adresse à des enfants dont les parents peuvent être en situation d’illettrisme. »

« La démarche des Actions Educatives Familiales, De quoi parle-t-on ? », p.2

**« Des enfants** qui bénéficient directement d’une action ou qui récoltent les effets d’une action conduite en direction de leurs parents. **Et des parents** en situation d’illettrisme. »

« La démarche des Actions Educatives Familiales, De qui parle-t-on ? » », p.2

« On cherche à s’appuyer sur des actions existantes à destination des enfants et qui nécessitent une implication de leurs parents. On profite de cet espace et de ce temps privilégié pour établir un climat de confiance avec les parents à qui on peut éventuellement proposer une autre action pour transformer la mobilisation en action. »

« La démarche des Actions Educatives Familiales, Comment agit-on ? », p.2

Accompagnement du développement d’un programme national, document ANLCI pour AREVA, mai 2012

On voit bien dans ces trois extraits du document de cadrage du programme soutenu par la Fondation Areva comment d’une action de « soutien à la parentalité », on passe à une action centrée sur l’enfant. Une telle réorientation interroge donc ce que recouvre, ou du moins ce que l’on entend par « soutien à la parentalité », *a fortiori* lorsque des profanes participent pourtant à infléchir le développement de l’action publique en priorisant certaines causes.

#### Une mise en œuvre de l’action qui ne craint pas les inégalités territoriales

Autre manifestation de cet ajustement de l’action publique, la Fondation Areva pose comme seule condition originelle à son soutien, celui de la localisation des actions soutenues. En effet, ces actions doivent être situées dans un bassin de vie / d’emploi du groupe Areva. Cet argument répond de deux raisons principales : d’une part que ces actions puissent profiter aux familles de salariés peu qualifiés, c’est-à-dire projetés comme potentiellement concernées par ces problématiques, d’autre part que la mise en œuvre de ces actions puisse éventuellement compter sur la participation d’autres salariés du groupe au titre d’action de solidarité, gage d’une entreprise citoyenne. Le maillage territorial du programme ne coïncide de ce fait pas avec un diagnostic de besoins qui interrogerait la présence de ressources déjà disponibles sur un territoire.

### Le modèle qui s’en dégage et ses conséquences

Les trois points dégagés, éléments les plus sensibles des situations produites par un tel partenariat, suggèrent plusieurs questions relatives au déploiement de l’action publique. Ils conduisent en effet à interroger la place de la philanthropie contemporaine, en se focalisant sur ce qu’elle introduit comme situations qui, par elles-mêmes, posent la question des contreparties.

Les organisations philanthropes deviendraient-elles des institutions en capacité de produire des idées et des normes d’action au sein de champs complexes à l’instar du soutien à la parentalité ou plus généralement des politiques éducatives ?

#### Perte de lisibilité du programme

Les éléments répertoriés rendent compte de la capacité qu’a une fondation, comme celle du groupe Areva, non pas à établir, mais au moins à participer à la visibilité médiatique d’une problématique publique. En pénétrant dans ce programme, Areva soutient à la fois la lutte contre l’illettrisme, la parentalité précaire, et oriente l’action de sorte qu’elle place en son centre l’enfant et non plus son parent. Il en résulte une perte de lisibilité du programme au profit de sa « visibilité ». Le groupe construit l’enfant comme toute première catégorie de l’intérêt général. Or, cette hiérarchisation des causes, notamment celle de l’enfant, parce qu’elle recouvre un potentiel de communication plus large sur le caractère altruiste du groupe, laisse bien supposer qu’un groupe, non expert en politique publique, est à même de produire des idées infléchissant la conduite de l’action publique. On est bien face à des stratégies d’investissement, pondérées par des processus de potentialisation médiatique qui rencontrent ici le déploiement de politiques publiques.

Ensuite, un aspect déjà soulevé, bien que second dans la perspective de notre présente analyse, consiste à appréhender le flou caractérisant les actions de soutien à la parentalité. La construction de ces actions en politique publique transversale fait aujourd’hui l’objet de plusieurs recherches, lesquelles pointent notamment son polymorphisme. Ceci au sens où par exemple, il peut être question de soutien à la parentalité lorsque l’on propose une action d’accompagnement à la scolarité auprès d’enfants. Du coup, cette politique encore tâtonnante n’identifie pas toujours bien ces cibles. L’enfant ? Le parent ? La famille ?

#### Perte de maîtrise des experts

Si le champ du soutien à la parentalité tend à souffrir d’une expertise relativement jeune, concernant notre cas d’étude, ces orientations coïncident néanmoins avec une perte de maîtrise des experts sur leur objet, contraints d’écarter certains postulats, pourtant fondés, au profit d’une meilleure visibilité.

#### Action publique à dimension sociale vs action caritative

Enfin, ces situations sont exposées à un risque certain. Au-delà des situations qu’elle produit, la philanthropie comporte le risque de construire de nouvelles conceptions de l’action politique à vertu « sociale », en cela qu’elle leur affecte une dimension caritative.

Ces situations montrent bien que la nature du lien de réciprocité qui détermine les formes de contrepartie n’est pas déterminée *a priori*, que ce soit par l’Agence nationale de lutte contre l’illettrisme ou par la Fondation Areva. Le mécénat compte déjà des avantages fiscaux comme « base » du lien de contrepartie, aussi concernant les autres formes de contreparties « visibles » l’article 17 de la loi de finances prévoit que : « l’association du nom de l’entreprise versante aux opérations réalisées par l’organisme relève du mécénat si elle se limite à la simple mention du nom du donateur, quels que soient le support de la mention (logo, sigle…) et la forme du nom, à l’exception de tout message publicitaire ». Cette communication doit respecter une certaine discrétion. L’entreprise peut associer son nom aux opérations réalisées à condition toujours « qu’il y ait une disproportion marquée entre les sommes versées et la valorisation de la prestation rendue, sous peine d’une requalification de l’opération en parrainage. »[[10]](#footnote-10). Cependant, cette limitation ne concerne que le versant visible des contreparties qu’engage l’arrivée d’un partenaire mécène.

De surcroît, la notion de contrepartie au sein des politiques publiques gagne à être appréhendée au sein d’une vision plus largement néo-libérale des politiques sociales. La contrepartie se tisse ainsi au sein d’une première rupture, celle de la croyance en un système assuranciel de protection sociale à la faveur d’un régime basé sur l’existence de droits conditionnels, mais également dans une seconde rupture avec une logique d’investissement social aux mains d’acteurs publics, forme majeure de contrepartie que ce cas d’étude met en lumière, . Or, l’intervention des entreprises mécènes impacte la mise en œuvre de l’action publique, mais également la conception même des politiques sociales, désormais en proie au caritatif et au visible, managées par des profanes –ces actions sont bien souvent mises en œuvre sur le terrain par des bénévoles – et perdent de ce fait les attributs du droit commun.

#### Disparités territoriales et affaiblissement du droit commun

L’implantation géographique, laissée au choix du groupe Areva, implique déjà des ajustements entre experts et philanthropes, et les disparités territoriales qu’elle engage contribuent d’ailleurs à cet affaiblissement de l’action publique de droit commun. Les enjeux glissent vers des stratégies d’investissement, visant à concilier les pans économiques et éthiques. Plus qu’un employeur, Areva doit apparaître sur ses bassins d’emploi comme un acteur de proximité, c’est-à-dire proche des citoyens. Piquet et Tobelem soulignent à juste titre que « Le souci de réalisme et d’efficacité des actions de bien commun conduit donc à concentrer les actions sur l’environnement direct, sur la dimension locale : régions, villes, quartiers. Ces actions locales sont inspirées par un souci d’efficacité, c’est-à-dire par l’amélioration de l’environnement immédiat de l’entreprise. » (Piquet et Tobelem, 2006, p. 54)

Le mécénat apparaît dans ce cas comme un médiateur capable d’infléchir la problématisation du « social » en activant des répertoires d’action tels que la visibilité d’un programme, sa proximité, sa rentabilité… Le développement de la politique de soutien à la parentalité génère cependant d’autres externalités. A un autre niveau, la construction de la « femme mère » comme médiatrice du progrès social résonne comme une seconde forme de contrepartie de cette politique d’investissement social.

## Seconde contrepartie : paroles et écoute pour une orientation de la parentalité

### Un espace de soutien aux parents centré sur la formulation de sa parentalité.

Ce cas d’étude repose sur une observation participante au sein d’un groupe de parole animé par une professionnelle de l’Ecole des Parents et des Educateurs[[11]](#footnote-11). Cet atelier consacré à la parentalité et à son soutien peut être appréhendé comme « un espace de rencontre et d'échanges ayant pour principale fonction de répondre aux questions que se posent les parents s'agissant de l'évolution de leurs enfants. » (Boutinaud, 2006, p.89).

Il importe de regarder comment ce type d’actions, fortement développé en France, contribue à construire à la fois un statut familial particulièrement encadré au sens de normé.

L’action observée réunit non pas des parents mais exclusivement des mères de famille ayant toutes, sauf une, plusieurs enfants vivant encore dans leur foyer. Pour la plupart, ces personnes ne travaillent pas. Le groupe est un groupe régulier, mais reste ouvert à la participation de nouvelles venues. Ces femmes se présentent, lors de ma première venue, en qualité de mère : « je suis Corinne, je suis la mère de trois enfants… etc. », également par leur statut marital qui correspond pour toutes à un statut marié. Elles adhèrent volontairement au groupe et apprécient le travail qu’elles mènent pour certaines depuis plusieurs années avec cette professionnelle de l’Ecole des parents et des éducateurs. Elles ne précisent pas davantage la raison de leur présence au sein du groupe et ignorent par ailleurs l'existence du REAAP[[12]](#footnote-12), cadre dans lequel s’inscrit pourtant l’action. Il est pour elles simplement question d'échanges avec une intervenante de l'Ecole des parents et des éducateurs.

Le plus souvent une séance articule en fait sensibilisation au thème décidé collectivement en amont, débats à partir de ses propres expériences, questionnements entre pairs, mais aussi questions à une professionnelle de la parentalité. La professionnelle, que l’on appellera Isabelle, est conseillère conjugale et familiale, elle développe une approche psychanalytique de la parentalité[[13]](#footnote-13).

Cette action, parce qu’elle s’appuie sur le cadre qu’offre le REAAP, instrument emblématique de la politique de soutien à la parentalité, constitue une des déclinaisons « type » de l’action sociale mise en œuvre par la branche famille de la sécurité sociale des Bouches du Rhône. Les observations conduites permettent de pointer comment un dispositif de parole et d’écoute permettant à des mères de partager ce qui constitue leur « travail parental » mais participe néanmoins à construire un cadre particulièrement normatif pour la « femme-mère ».

### Une publicisation de l’intime dans un cadre scolaire

La première contrepartie observée réside dans une mise en scène de soi dans un cadre scolaire. Nous verrons que de ce cadre résulte une certaine « professionnalisation » du « travail parental ». Notre analyse mobilise la notion de « travail parental » telle que la définissent A. Verjus et M. Vogel, c’est à dire : « Considérable en termes de tâches pratiques (occupation matérielle) et de charge mentale (préoccupation, disponibilité), le travail parental engage la définition de soi comme parent, père ou mère, et la perpétuation « réussie » de soi - c’est-à-dire son prolongement à travers un enfant voué à n’être ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre. » (2010, p.4).

Une séance du groupe de parole commence généralement avec une présentation magistrale de la thématique relative à la parentalité dont il est question ce jour. L’animatrice / intervenante a pour ce faire un support sous les yeux avec le déroulé de son propos. Presque réciproquement, les participantes ont toutes un cahier petit format (d’ailleurs identique ou presque : même format, mêmes carreaux). Elles notent à la manière d'un « cours » les contenus proposés. A chaque séance, il apparaît dans le titre le mot parentalité, par exemple : « prévention des conduites à risque des adolescents et parentalité ».

Le cadre établi, les mères exposent ensuite leurs situations problème à travers des descriptions préparées le plus souvent en avance et consignées par écrit dans leur carnet. On observe donc pour la plupart d’entre elles la mise en œuvre d’un travail préparatoire à ce temps. La forme « scolaire » dans laquelle s’inscrit ce temps d’échanges est *a priori* surprenante.

### Une mise à distance de la norme familiale

 A partir de l’exposé des réussites et des échecs liés à leur « parentalité », ces femmes s’engagent dans des situations d’apprentissage collectif au sein desquelles les références à leur propre éducation, à un passé souvent regretté (même lorsque il ne résonne pas en termes d’expériences heureuses) sont souvent invalidées. Nos observations viennent cependant relativiser une normalisation descendante du rôle de la femme-mère et montrent que l’arsenal normatif de la bonne parentalité se tisse aussi, voire principalement, au sein du groupe de pairs, même si les deux mouvements ne s’excluent pas. Par la publicisation de leurs inquiétudes et de leurs doutes, ces femmes créent des arènes publiques du travail parental au sens d’un lieu de réflexion et de débats. Par exemple, les échanges qui s’y opèrent, montrent bien qu’il est recherché un effet tiercisant par les participantes : la recherche du consentement des pairs. On observe bien là ce que décrivent B. Bastard et L. Cardia Vonèche dans la mesure où le contrôle s’exerce à travers les pairs, de sorte que l’on parle d’horizontalité.On est là dans une construction qui relève de plus d’une construction identitaire, ceci d’autant plus que ces femmes se construisent principalement autour de leur rôle de mère. Dans ce groupe on observe finalement des reprises qui montrent que les personnes en présence ont besoin de s'inscrire dans la norme collective en cours de construction. Les propos d’une mère sont repris par une de ses pairs, elle confirme : « C'est ça, c'est ça, mais j'ai du mal, mais c'est bien de l'entendre ».

En ce sens cette mise en scène de leur parentalité implique aussi pour ces mères de se couper d’attaches, avec pour risque de rompre avec un héritage, pouvant pour les femmes des milieux populaires notamment, représenter la seule ressource disponible (Le Pape, 2006).

### Des référentiels éducatifs plus élevés à la faveur d’une glorification du rapport à l’enfant mais d’une culpabilisation de la mère

Ensuite, les frontières entre description, conseils et injonctions à faire, sont relativement poreuses comme en témoigne l’extrait de discours qui suit :

« En faisant avec eux tu passes un message, ce qui est important c'est de réfléchir ici à sa parentalité pour ensuite être spontané dans sa relation parents / enfants, les enfants ont besoin de sécurité, si tu dis à ton enfant : « comment ça va ? », tu ne lui dis rien. Pour t'intéresser à lui, il faut lui dire : « comment tu vas ? », poser d’autres questions sur sa journée pour créer une émulation. ».

 Groupe de paroles animé par une intervenante de l’Ecole des parents et des éducateurs, REAAP des Bouches du Rhône, janvier 2012.

On relève qu’en insistant longuement sur le comment poser une question à son enfant, sur le regard et l'humilité qu'il est nécessaire de développer, Isabelle vise le travail de compétences relationnelles. Est pour ce faire suggérée une mise en mouvement continue, au sens d’une autoréflexion, d’un retour sur elles-mêmes des mères. Or, si ce travail mis en place avec les parents est reconnu comme un véritable progrès social, une évolution positive loin du spectre du contrôle social (Giuliani, 2005), il faut néanmoins voir dans l’invention de cette parentalité intellectualisée une interrogation de la capacité du travail parental à s’améliorer, doublée d’une inflation conséquente des référentiels éducatifs valorisés. On rejoint alors l’analyse de S. Garcia sur le fait que « cette conception apparaît totalement déréalisée en ce sens qu'elle suppose un degré de centration sur les enfants et d'oubli de soi des parents, excluant que ceux-ci aient d'autres activités que précisément leur « parentalité ». » (2011, p.323)

A côté d’un travail de compétences relationnelles à l’enfant, existe une incitation à embrasser une « parentalité positive » portant d’autres formes de contrepartie.

Cette « parentalité positive » est une émanation d’un rapport du conseil de l’Europe. Y est dressée une liste de prescriptions qui participe tout à fait de cette montée en compétence du travail parental. Rapidement, elle s’articule autour de quatre processus :

• la réalité et l'authenticité des parents;

• la sensibilité des parents;

• la synchronie et la pratique de la contingence opérante répétée;

• la qualité affective des échanges.

La parentalité positive dans l’Europe contemporaine, 2006, p.24

Il semble effectivement que l’expérience de la parentalité ne puisse être positive qu’en étant intensive. On entend par là qu’ « il ne suffit pas de ne pas maltraiter ses enfants pour être de bons parents, il s’agit d’aller bien au-delà de ce degré zéro et d’exiger de tout parent de faire de son mieux pour le meilleur de son enfant. Ne pas faire assez bien devient faire mal, ne pas être à la hauteur de ces normes est jugé comme étant en dessous du niveau requis. » (Serre, 2004, p.15). Les observations de terrain décrites laissent d’ailleurs entrevoir que cette glorification du rapport à l’enfant s’appuie sur des postures / savoirs psychanalytiques extrêmement normatifs. Les théories de l’attachement en sont un exemple fécond :

Lors d’une séance, l'intervenante mobilise une autre de ses expériences : celle du coma éthylique de la fille d'une de ses amis, qui pourtant a des « parents d'un niveau intellectuel élevé ». Elle explique cet accident par l'influence d'autres enfants, peut-être moins prévenus des risques encourus en cas d'état d'ivresse. Elle dresse une liste des facteurs de vulnérabilité :

La génétique : « le gêne de la dépendance »

Les soucis d'ordre personnels et affectifs

Les difficultés d'intégration : malaise, peu d'amis, solitude

La famille : séparations, divorces...

Mais le facteur qui pondère le plus ces situations est a priori le « placement précoce ». Et là précisément on entre dans les thèses de l'attachement mère-enfants. Isabelle parle de « carences profondes et archaïques que l'on ne peut régler ensuite ». Elle explique que si la relation mère-enfant est instable à ses débuts, l'attachement dont l'enfant a tant besoin ne peut être satisfait, il en résulte une pathologie relationnelle à long terme. D'où la nécessité de prévenir tôt :

La dépression des mères

La maltraitance

Groupe de paroles animé par une intervenante de l’Ecole des parents et des éducateurs, REAAP des Bouches du Rhône, juin 2012.

C’est bien un processus de responsabilisation accrue des mères qui s’exprime, qu’il se justifie au moyen des théories de l’attachement ou de celles de la reproduction. En effet, Isabelle explique de plus que cette histoire singulière (celle de l'enfant à sa mère) détermine par ailleurs la future parentalité de l'enfant. Ainsi, la mobilisation sommaire des thèses de la reproduction participe à nourrir un « magistère moral de la bonne mère » (Garcia, 2011), cadre normatif pouvant en outre engendrer des coûts exorbitants en cas de crise. Il faut de plus ne pas occulter que cette forme de contrepartie emporte avec elle un remaniement des rapports de genre, à l’heure même où le terme de « parentalité » vient pourtant affirmer que l’éducation est l’affaire des parents, non des mères.

Eléments de bibliographie

Barraux, J., 2000, « Entreprise et bien commun. L’essor d’un mécénat de solidarité », *Les Échos*, 19 avril.

Bastard, B., 2007, « Les REAAP, l'accompagnement des parents au plan local », *Informations sociales* 3/2007 (n° 139), p. 94-105.

Boisson, M., 2010, « Soutenir la fonction parentale dans l'intérêt des enfants : de la théorie aux instruments », *Informations sociales*, vol. 160, n°4 p. 34-40.

Boutinaud, J., 2006, « Parentalité et groupe de parole », *in Adolescence* 1/2006 (n**o** 55), p. 89-99.

Cardia-Vonèche, L. et Bastard, B., 2005. « Vers un nouvel encadrement de la parentalité ? », *in Informations sociales*, vol. 122, n°2, p. 110-121.

Giuliani, F., 2005, *L’ordre pactisé des dispositifs d’accompagnement. Ethnographie de la relation d’aide sur quelques scènes actuelles du travail social*, thèse pour le doctorat de sociologie et sciences sociales, Université Lyon 2.

Gobin, A., 1987, *Le mécénat. Histoire. Droit. Fiscalité*, Paris, Entreprise Moderne d’Édition.

Gombrich, E. H., 1987, *L’art et l’illusion*, Paris, Gallimard.

Huizenga, J., 1951, *Homo Ludens*, Paris, Gallimard.

Infoscopie, 2000, *Les perspectives de l’engagement des entreprises dans les actions d’intérêt général*, Fondation de France, mois d’avril.

Jolly, D., 1991, « Le mécénat: quel outil pour l’entreprise ? », *in Revue française de gestion*, n° 84, juin-août, p. 45-57.

Le Pape M.-C., 2006, « Hommes et femmes en milieux populaires : les ambivalences d’une double appartenance », *Sociétés Contemporaines*, n°62, p.5-26.

LeTouzé, S., 2005, *Pour mon enfant d’abord. Étude de l'impact de l'alphabétisation familiale sur les familles vivant en milieu minoritaire – Étape 1 : 2004-2005, Ottawa (Ontario)*, Coalition francophone pour l’alphabétisation et la formation de base en Ontario.

Müller, P., 2000, « L’analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l’action publique », *in* *Revue française de science politique*, 50e année, n°2, p. 189-208.

Müller, P., 2005, « Esquisse d’une théorie du changement dans l’action publique. Structures, acteurs, cadres cognitifs », *in Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février, pp.155-187.

Neyrand, G., 2011, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Paris, Erès.

Outin, J-L., 1996, « La contrepartie », *in Revue française des affaires sociales*, n.3, juillet-septembre.

Piquet, S. et Tobelem, J-M., 2006, « Les enjeux du mécénat culturel et humanitaire », *in Revue française de gestion*, 8/2006, n**o** 167, p. 49-64.

Reysz, J., 2004, « La contrepartie en travail dans les politiques d’assistance en Union européenne », communication au colloque *Accès inégal à l’emploi et à la prestation sociale*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Serre, D., 2004, *Désordres familiaux et pratiques d'encadrement. Les assistantes sociales face aux "enfants en danger"*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris.

Verjus, A. et Vogel, M., 2009, « Le travail parental : un travail comme un autre ? », *in Informations sociales*, 2009/4 n° 154, p. 4-6.

Rapports et dossiers

ANLCI, 2003, Lutter ensemble contre l’illettrisme. Cadre national de référence.

ANLCI, 2010, Le cadre national des actions éducatives familiales et la boîte à outils.

ANLCI, 2012, Accompagnement du développement d’un programme national.

Fondation Areva, 2012, Dossier de Presse.

Insee, 2005, Informations Vie Quotidienne.

1. Une personne est dite en situation préoccupante face à l’écrit si elle ne parvient pas à lire un texte simple et à le comprendre correctement, ou si elle ne parvient pas à écrire pour transmettre des informations simples (Insee, 2005). [↑](#footnote-ref-1)
2. L'enquête Information et Vie Quotidienne prévue pour l'année 2012 devrait en revanche pouvoir mesurer la part de parents parmi les personnes en situation préoccupante face à l'écrit. [↑](#footnote-ref-2)
3. Aujourd'hui devenu Secrétariat d'Etat à la jeunesse et à la vie associative. [↑](#footnote-ref-3)
4. Depuis 2000, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) s'inscrit au sein du paysage institutionnel français et fédère autant qu'elle impulse des actions de lutte contre l'illettrisme en privilégiant trois grands domaines que sont la prévention, l'insertion et l'évolution professionnelle. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ces actions bénéficient en effet de financements émanant de la branche famille de la sécurité sociale dédiés aux dispositifs CLAS, REAAP, PRE, ainsi que du programme 106 « Action en faveur des familles vulnérables » de l’Etat. [↑](#footnote-ref-5)
6. Une réduction d’impôt de 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% de chiffre d’affaire. [↑](#footnote-ref-6)
7. Journée de rencontres organisée par la bibliothèque Ulm-Lettres et sciences humaines, des personnalités du monde des fondations, avec le soutien de l’ENS et des éditions Rue d'Ulm, Paris, février 2012. [↑](#footnote-ref-7)
8. On peut se reporter à ce sujet à l’article : « Évaluation et innovations des politiques publiques – Une expérimentation visant à soutenir la parentalité » in La pression évaluatrice. Quelle place pour les plus faibles ? Revue Diversité Ville-Ecole-Intégration, N° 169 - juillet 2012.
 [↑](#footnote-ref-8)
9. Dossier de Presse de la Fondation Areva, juin 2012. [↑](#footnote-ref-9)
10. Bulletin officiel des impôts : Instruction du 26 avril 2000, Frais et charges (BIC, IC, dispositions communes). Mesures en faveur du mécénat. Versements effectués au profit d’œuvres ou d’organismes d’intérêt général, [↑](#footnote-ref-10)
11. L’Ecole des parents et des éducateurs poursuit pour principal objectif : « d’aider les parents, les couples, les enfants et les adolescents à développer leurs ressources personnelles et leurs capacités d’analyse, afin que chacun occupe une position active dans sa vie. », site de l’EPE des Bouches du Rhône. [↑](#footnote-ref-11)
12. « Les Réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents, les REAAP – prononcer “réap” – ont vu le jour en 1999, dans le courant des réformes initiées par le gouvernement socialiste afin de marquer son intérêt pour la politique sociale et familiale[1] **[1]** Cet article s’appuie sur une recherche réalisée avec...
 Ils font aujourd’hui partie des instances existant dans tous les départements. » (Bastard, 2007, p.94). [↑](#footnote-ref-12)
13. Pour une meilleure visibilité de ce que propose l’EPE, on peut se référer à « L’Ecole des parents et des éducateurs éclairé par la psychologie et la psychanalyse », dans A. Ohayon, L’impossible rencontre, psychologie et psychanalyse en France, *(1919-1969)*, Paris, Éditions La Découverte. [↑](#footnote-ref-13)